

Beluga S.A. – en liquidation
Rue du Baillois 43,
B-1330 Rixensart
RPR 0401765981
TVA BE 401.765.981

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES TENUE LE 15 MAI 2026

Date et lieu

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de Beluga S.A., en liquidation, a eu lieu le 15 mai 2026 au siège social à B-1130 Rixensart, Rue du Baillois 43.

Ouverture

La réunion s'est ouverte à 14:00 heures, sous la présidence de M. Philippe Weill. Le Président nomme M. Bruno Lippens comme Secrétaire et l'assemblée nomme Bruno Lippens comme Scrutateur. Ils forment le Bureau.

Les membres du Bureau vérifient si la convocation à l'assemblée générale a été faite et est juridiquement valable. La convocation à la réunion, qui contient l'ordre du jour, ainsi que les procédures et formalités d'admission, de vote et de modification de l'ordre du jour, a été publiée au Moniteur belge du 29 avril 2026. Un exemplaire de cette publication au Moniteur belge est signé par le Bureau et est joint au présent procès-verbal. Les convocations contenant l'ordre du jour, ainsi que les procédures et formalités d'admission, de vote et de modification de l'ordre du jour, ont été remis à temps, envoyés par lettre recommandée aux titulaires d'actions nominatives, aux liquidateurs et au commissaire.

Les actionnaires dont les noms et adresses figurent sur la liste des présences sont présents à l'assemblée, soit en personne, soit valablement représentés par des procurations dûment signées. Cette liste des présences a été signée avant l'ouverture de la réunion par chacun d'eux ou par leur représentant autorisé. La liste des présences est jointe à ce procès-verbal après avoir été signée par le Président, le Secrétaire et les Scrutateurs, accompagnée d'éventuelles procurations.



La liste des présences ci-jointe indique que 1.124.660 actions, soit 82,6% des 1.361.685 actions existantes, sont présentes ou représentées.

L'assemblée n'a pas de commentaires sur le *timing* ou procédures de la publication de la brochure annuelle complète et de tous les documents pour la préparation de l'assemblée générale sur le site internet.

Le Président constate donc que l'assemblée peut valablement délibérer et que toutes les décisions à l'ordre du jour peuvent être prises à la majorité simple des voix.

Ordre du jour

Le Président établit ensuite l'ordre du jour:

1. Discussion du rapport de gestion.
2. Rapports du commissaire réviseur sur les comptes 2025.
3. Discussion et approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2025.
4. Approbation du renouvellement du mandat de commissaire réviseur de RSM InterAudit BV représenté par Sébastien Deckers, pour un nouveau terme de 3 ans pour des honoraires de € 6.000.
5. Affectation du résultat de l'exercice.
6. Décharges :
 - aux liquidateurs pour leur gestion du 01/01/2025 au 31/12/2025 ; et
 - au commissaire RSM InterAudit BV représenté par Sébastien Deckers, pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2025.

Délibération

1. Discussion du rapport de gestion.
2. Rapports du commissaire réviseur sur les comptes 2025.
3. Discussion et approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2025.



L'assemblée procède à la discussion des comptes annuels statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée : l'assemblée examine et approuve les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2025.

Cette décision est prise avec 1.124.660 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

4. Approbation du renouvellement du mandat de commissaire réviseur de RSM InterAudit BV représenté par Sébastien Deckers, pour un nouveau terme de 3 ans pour des honoraires de € 6.000.

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat de commissaire réviseur de RSM InterAudit BV représenté par Sébastien Deckers, pour un nouveau terme de 3 ans pour des honoraires de € 6.000.

Cette décision est prise avec 1.124.660 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5. Affectation du résultat de l'exercice.

L'assemblée approuve l'affectation du résultat.

Cette décision est prise avec 1.124.660 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

6. Décharges.

L'assemblée donne décharge aux liquidateurs pour leur gestion du 01/01/2025 au 31/12/2025.
Cette décision est prise avec 1.124.660 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

L'assemblée approuve le rapport et donne décharge au commissaire, RSM InterAudit SRL, représenté par M. Sébastien Deckers, pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2025.

Cette décision est prise avec 1.124.660 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Les actionnaires posent des questions auxquelles le Bureau répond.



Clôture

L'ordre du jour étant entièrement épuisé, le Président remercie l'Assemblée Générale de la confiance qu'elle a témoignée au Collège des liquidateurs durant l'exercice écoulé. La séance est levée à 15:00 heures.

Après lecture de ce procès-verbal, il est signé par les membres du Bureau et les actionnaires présents qui le souhaitent.



Philippe Weill,
Président





Bruno Lippens,
Secrétaire



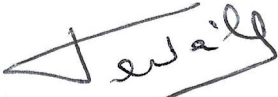
Bruno Lippens
Scrutateur


Annexe : liste des présences

BELUGA S.A. en liquidation
Assemblée Générale du 15 mai 2026
LISTE DES PRÉSENCES

actionnaire	adresse	actions	signature
IIILOS s.a., représenté par: M. Philippe Weill	Cité Aline Mayrisch 23, L-7268 Bereldange G-D de Luxembourg	533.573	
LONGEVAL s.a., représentée par : M. Philippe Weill	Rue du Baillois 43, B-1330 Rixensart	591.087	
TOTAL		1.124.660 (82,59%)	

Cette liste des présences se termine par 1.124.660 actions, soit 82,6% du nombre total d'actions Beluga en circulation (1.361.685).


Président


Secrétaire


Scrutateur

AGENDA GEWONE ALGEMENE VERGADERING :

1. Verslag van de vorige algemene vergadering.
2. Verslag van de raad van bestuur.
3. Verslag van de commissaris.
4. Goedkeuring van de jaarrekening over het dienstjaar 2025 en bestemming van het resultaat.
5. Kwijting aan de bestuurders en aan de commissaris.
6. Aanstelling van een commissaris.
7. Diversen.

(1100)

COÖPERATIEVE VENNOOTSCHAP,
PELIKAANSTRAAT 78 - 2018 ANTWERPENOndernemingsnummer : 0404.686.176
RPR AntwerpenOPROEPING TOT DE BUITENGEWONE ALGEMENE VERGADERING
VAN AANDEELHOUDERS VAN DE BEURS
VOOR DIAMANTHANDEL CV

De raad van bestuur van de Beurs voor Diamanthandel CV heeft het genoegen de aandeelhouders uit te nodigen op de buitengewone algemene vergadering van aandeelhouders van de Vennootschap, die gehouden zal worden op dinsdag 12 mei 2026, om 15 uur, ten sociale zetel, met de hieronder vermelde agenda en voorstellen van besluit.

AGENDA BUITENGEWONE VERGADERING :

1. Wijziging artikel 3.
2. Wijziging artikel 7.
3. Wijziging artikel 8.
4. Wijziging artikel 9.
5. Wijziging artikel 10.
6. Toevoeging nieuw artikel 12bis.
7. Wijziging artikel 15.
8. Wijziging artikel 17.
9. Toevoeging nieuw artikel 47.
10. Aanpassing van de statuten om ze in overeenstemming te brengen met de genomen beslissingen.
11. Coördinatie en neerlegging van de statuten.
12. Bijzondere volmacht KBO en BTW.

(1101)

« Société Anonyme du Passage du Nord »

Siège social : rue Neuve 40, 1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0450.260.637

Mmes et MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 13 mai 2026, à 15 heures, à l'« Hôtel NH », boulevard Adolphe Max 7, à 1000 Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport du conseil d'administration.
2. Rapport de l'expert-comptable en charge du contrôle des comptes.
3. Approbation des comptes annuels clôturés au 31/12/2025.
4. Affectation des résultats.
5. Correction du montant du capital social dans les statuts.

6. Décharge aux administrateurs.

7. Démission et élection d'administrateur.

8. Divers.

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires devront se conformer à l'article 22 des statuts, c'est-à-dire « informer par un écrit (lettre, e-mail ou procuration), cinq jours à l'avance, le conseil d'administration de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote ».

(1102)

BELUGA SA, en liquidation,
rue du Baillois 43, B-1330 RixensartNuméro d'entreprise : 0401.765.981
RPM Brabant Wallon
www.belugainvest.com - info@belugainvest.com

Le Collège des liquidateurs de Beluga SA (en liquidation) a le plaisir d'inviter les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui, conformément aux statuts, se tiendra le vendredi 15 mai 2026, à 14 heures, au siège de la Société à 1330 Rixensart, rue du Baillois 43.

La Société conseille aux actionnaires qui ne peuvent pas assister personnellement à l'assemblée générale de voter de préférence par procuration ou par lettre en se conformant aux statuts et aux articles du « Codes des sociétés et associations » applicables aux Sociétés anonymes non cotées.

Agenda :

Les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale proposées par le Collège des liquidateurs sont les suivants :

1. Discussion du rapport de gestion.
2. Rapports du commissaire réviseur sur les comptes 2025.
3. Discussion et approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2025.
4. Approbation du renouvellement du mandat de commissaire réviseur de RSM InterAudit BV représenté par Sébastien Deckers, pour un nouveau terme de 3 ans pour des honoraires de € 6.000.
5. Affectation du résultat de l'exercice.
6. Décharges :
 - aux liquidateurs pour leur gestion du 01/01/2025 au 31/12/2025;
 - et au commissaire, RSM InterAudit BV, représenté par Sébastien Deckers, pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2025.

Conditions d'admission à l'assemblée générale et d'exercice du droit de vote : se conformer aux statuts et au Code des sociétés et des associations.

Procédure :

- Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent le faire en signalant la mise en dépôt de leurs actions sur un compte titres à KBC Banque, Securities Administration Department, Havenlaan 2, 1080 Bruxelles, au moins 7 jours ouvrables avant l'assemblée.
- Les détenteurs d'actions nominatives peuvent le faire sur simple demande d'inscription, par courrier ou par courrier électronique adressé à la Société.

Droit de poser des questions

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit au collège des liquidateurs et/ou au commissaire avant l'assemblée générale. Ces questions peuvent être posées au préalable à l'assemblée générale par courrier au siège de la société à l'attention de Philippe Weill, ou par courrier électronique à info@belugainvest.com

L'entreprise doit être en possession de ces questions écrites au plus tard le mercredi 8 mai 2026.

Procuration

Conformément à l'article 29 des statuts, tout actionnaire a le droit de se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire, qui ne doit pas être actionnaire.

Le formulaire de procuration est disponible sur le site internet de la Société ou peut être demandé gratuitement au siège social de la Société à l'attention de Philippe Weill, ou par courrier électronique à info@belugainvest.com

Les actionnaires doivent également suivre les instructions figurant sur le formulaire de procuration afin d'être légalement représentés à l'assemblée générale.

Pièces disponibles

Conformément à la loi, tous les documents relatifs à l'assemblée générale qui doivent être mis à la disposition des actionnaires par la loi peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.belugainvest.com) à partir du 1^{er} mai. A partir de la même date, les actionnaires peuvent également consulter ces documents, sur simple demande, au siège social de la Société et/ou obtenir une copie gratuite de ces documents en adressant la demande par courrier au siège de l'entreprise à l'attention de Philippe Weill, ou par e-mail à l'adresse info@belugainvest.com

Adresse de contact: pour toute transmission de documents ou communication relative à la présente assemblée générale, les actionnaires, les intermédiaires financiers et teneurs de comptes agréés sont invités à utiliser l'adresse suivante: BELUGA SA (en liquidation), rue du Baillois 43, B-1330 Rixensart RPM Brabant wallon 0401.765.981; à l'attention de Philippe Weill (e-mail: info@belugainvest.com).

Bruxelles, le 1^{er} mai 2026.

Le Collège des liquidateurs.
(1103)

« CREDIT A L'EPARGNE IMMOBILIERE »,
société anonyme

Siège social: rue de Tourcoing 46, 7700 Mouscron.

Numéro d'entreprise: 0401.228.127
RC Tournai n° 4 – Statuts – Recueil spécial 1930 n° 5886

Mmes et MM. les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra à l'Intercommunale d'étude et de gestion (I.E.G.) à 7700 Mouscron, rue de la Solidarité 80, le mercredi 13 mai 2026, à 17 heures précises, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

1. Présentation du bilan et des comptes de résultat au 31/12/2025.
2. Approbation du bilan et des comptes de résultat au 31/12/2025.
3. Rapport du commissaire relatif à l'exercice 2025 lu et commenté.

4. Approbation du rapport du commissaire relatif à l'exercice 2025.
5. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 lu et commenté.
6. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2025.
7. Montant du résultat net au 31/12/2025.
8. Affectation du résultat net au 31/12/2025.
9. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
10. Reconduction du mandat de commissaire pour les exercices 2026, 2027 et 2028.
11. Nombre de réunions tenues par le conseil d'administration ainsi que le comité de crédit durant l'exercice 2025 et indemnités octroyées aux administrateurs.
12. Nominations, révocations et démissions d'administrateurs au 13/05/2026.
13. Lecture de la liste des administrateurs au 13/05/2026, en fonction dans le conseil d'administration et le comité de crédit.
14. Divers.

(1104)

d'ARSHOT & Cie, société anonyme,
avenue Louise 192, 1050 Bruxelles
Numéro d'entreprise: 0407.009.822
RPM Bruxelles

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de notre Société qui se tiendra, au siège social, avenue Louise 192, 1050 Bruxelles, le 13 mai 2026, à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration. Rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2025 et affectation du résultat.
3. Décharge séparée à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Rémunération des administrateurs, approbation des rémunérations de l'exercice 2025.
6. Divers.

(1105)

BNP PARIBAS B INVEST NV
Publieke Bevek naar Belgisch recht Beantwoordend aan de voorwaarden van Richtlijn 2009/65/EG
Warandeborg 3, 1000 Brussel

Ondernemingsnummer: 0443.950.984
Franstalige ondernemingsrechtbank van Brussel

BERICHT VAN OPROEPING VOOR EEN BUITENGEWONE ALGEMENE VERGADERING

Onder voorbehoud van goedkeuring door de FSMA, wordt een buitengewone algemene vergadering van de aandeelhouders van de vennootschap BNP PARIBAS B INVEST, Beleggingsvennootschap met veranderlijk kapitaal (BEVEK) naar Belgisch recht onderworpen aan de wet van 3 augustus 2012 betreffende de instellingen voor collectieve belegging die voldoen aan de voorwaarden van Richtlijn 2009/65/EG en de instellingen voor schuldvorderingen en het Koninklijk Besluit van 12 november 2012 betreffende de instellingen voor collectieve belegging die voldoen aan de voorwaarden van Richtlijn 2009/65/EG, met zetel Warandeborg 3, 1000 Brussel, gehouden op vrijdag 5 juni 2026 om 10 uur, Warandeborg 3, 1000 Brussel, teneinde te beraadslagen en te stemmen over de agenda.